

Salle du Conseil  
Hôtel de ville  
Moncton (Nouveau-Brunswick)  
Le 1<sup>er</sup> avril 2019  
16 h

## PROCÈS-VERBAL – SÉANCE ORDINAIRE PUBLIQUE

### MEMBRES DU CONSEIL MUNICIPAL

Mairesse Dawn Arnold	Conseiller Charles Léger
Conseiller Pierre Boudreau	Conseiller Bryan Butler
Maire adjoint Greg Turner	Conseiller Brian Hicks
Conseillère Paulette Thériault	Conseillère Sue Edgett
Conseiller Blair Lawrence	Conseiller Paul Pellerin

#### Absent:

Conseiller Shawn Crossman

#### SONT ÉGALEMENT PRÉSENTS :

M. Landry, directeur municipal  
B. Quigley, greffière municipale et directrice, Services législatifs  
D. MacLellan, directeur général, Services de protection communautaire  
C. Dallaire, directrice générale, Loisirs, culture et événements  
J. Doucet, directeur général, Finances et administration  
J. MacDonald, directeur général, Ingénierie et Services environnementaux  
L. Hansen, directrice générale, Ressources humaines et Services corporatifs  
N. Robichaud, directeur général, Services juridiques et législatifs  
I. LeBlanc, directrice, Communications  
B. Budd, directeur, Service d'urbanisme  
A. Richard, directeur, Construction et conception  
A. MacNeil, directrice, Exécution des arrêtés  
D. Babineau, directeur, projets spéciaux  
A. Smith, urbaniste, Service d'urbanisme  
S. Anderson, urbaniste, Service d'urbanisme  
J. Duguay, agente de développement culturel  
T. Critchlow, surintendant, Codiac de la GRC  
J. Cohoon, directrice, Loisirs  
V. Merola, agent de développement communautaire, inclusion sociale  
T. Carter, gestionnaire, Service des achats

### SÉANCE ORDINAIRE PUBLIQUE

#### 1.

##### OUVERTURE DE LA SÉANCE

#### 2.

##### ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

**Motion : Que** l'ordre du jour de la séance publique ordinaire du Conseil municipal en date du 15 avril 2019 **soit approuvé.**

Proposée par le conseiller Butler  
Appuyée par la conseillère Edgett

##### MOTION ADOPTÉE

#### 3.

##### DÉCLARATIONS DE CONFLITS D'INTÉRÊTS

*Aucun conflit d'intérêts déclarés pour cette séance.*

---

#### 4.

##### ADOPTION DU PROCÈS VERBAL

---

#### 5.

##### QUESTIONS SOUMISES À L'APPROBATION DU CONSEIL

5.1 **Fermeture de rue** – KidsFest / FestiJeunesse (Festival Frye) – 27 avril 2019 – boulevard Assomption

**Motion : Que** la fermeture de rue suivante soit accordée aux organisateurs du Festival Frye afin de permettre au FestiJeunesse de se dérouler comme prévu :

- Le 27 avril, de 7 h à 14 h, fermeture complète de la rue Downing, du boulevard Assomption à la ruelle Sommet.

5.2 **Fermeture de rues** – Course pour les femmes de Shoppers Drug Mart – 4 et 5 mai 2019 – voies touchées : boulevard Millennium et boulevard St. George

**Motion : Que** les fermetures de rues suivantes soient accordées aux organisateurs de la Course pour les femmes de Shoppers Drug Mart afin de permettre à leur événement de se dérouler comme prévu :

- Du samedi 4 mai, à 15 h au dimanche 5 mai à 18 h, fermeture complète du boulevard Millennium, entre les promenades Killam et Russ Howard; les intersections demeureront ouvertes à la circulation.
- Le dimanche 5 mai, de 9 h à 16 h, fermeture de la voie de droite du boulevard St. George en direction ouest, entre la rue Sixth et le chemin Firebreak.

5.3 **Fermeture de rue** – Festival de bateaux-dragons du Grand Moncton – 31 mai et 1<sup>er</sup> juin 2019 – voie touchée : promenade Parlee

**Motion : Que** la fermeture de rue suivante soit accordée aux organisateurs du Festival de bateaux-dragons du Grand Moncton afin de permettre à leur événement de se dérouler comme prévu :

- Du vendredi 31 mai à 9 h au samedi 1<sup>er</sup> juin à 20 h, fermeture complète de la promenade Parlee, entre l'avenue Burlington et la promenade Woodland.

5.4 **Fermeture de rues** – Course commémorative pour trois pères – 16 juin 2019 – voies touchées : cour Bendview, rue Steadman, rue Main et boulevard Assomption

**Motion : Que** les fermetures de rues suivantes soient accordées aux organisateurs de la Course commémorative pour trois pères afin de permettre à leur événement de se dérouler comme prévu :

- Le dimanche 16 juin, de 6 h à midi
  - Fermeture de la cour Bendview et de la rue Steadman (entre le parc du Mascaret et la rue Main)
- Le dimanche 16 juin, de 8 h 30 à 9 h 30
  - Fermeture d'une voie vers l'est de la rue Main, entre la cour Bendview et la rue Lewis
  - Fermeture de la voie de droite vers l'est du boulevard Assomption, entre le boulevard Vaughan Harvey et la rue Main)

**Motion : Que** les questions soumises à l'approbation du Conseil **soient approuvées** :

- **Fermeture de rue** – KidsFest / FestiJeunesse (Festival Frye) – 27 avril 2019
- **Fermeture de rues** – Course pour les femmes de Shoppers Drug Mart – 4 et 5 mai 2019
- **Fermeture de rue** – Festival de bateaux-dragons du Grand Moncton – 31 mai et 1<sup>er</sup> juin 2019
- **Fermeture de rues** – Course commémorative pour trois pères – 16 juin 2019

Proposée par le conseiller Léger  
Appuyée par le maire adjoint Turner

## MOTION ADOPTÉE

---

## 6. EXPOSÉS DU PUBLIC ET DE L'ADMINISTRATIONS

### 6.1 EXPOSÉS DU PUBLIC

6.1.1 **Présentation** – Vitalité des églises du centre-ville – Père Chris Vanbuskirk, église anglicane Saint George's

Le père Chris Vanbuskirk se présente devant le Conseil pour faire la promotion du Projet Halo, lancé en 2016. Il fait aussi savoir que le 19 octobre 2019 marquera le 100<sup>e</sup> anniversaire du mouvement des scouts à l'église anglicane Saint George. Il mentionne que la chapelle est ouverte tous les jours à l'église Saint George à l'intention de ceux qui veulent s'y recueillir.

**Présentation** – Lise Éthier – Déclaration sur le changement climatique.

M<sup>me</sup> Éthier se présente devant le Conseil pour faire savoir qu'elle soutient la Déclaration sur le changement climatique et encourage le Conseil à appuyer cette déclaration.

### Other Presentation/Autres présentations

## **6.2 EXPOSÉS DE L'ADMINISTRATION**

### **6.2.1 Présentation – Rapport annuel du Comité de sauvegarde du patrimoine de Moncton**

Paulette Thériault, conseillère municipale et présidente du Comité de la conservation du patrimoine, présente une introduction sur le sujet. Elle remercie plusieurs membres du personnel clé qui ont travaillé aux dossiers patrimoniaux. Elle exprime sa gratitude aux membres du Comité pour leur clairvoyance et leur travail indéfectible.

M. Jean-Pierre Charron, urbaniste, et M. André Boudreau, président du Comité de la conservation du patrimoine, donnent un aperçu des travaux du Comité durant l'année écoulée. Le Comité a réalisé un certain nombre d'objectifs municipaux importants :

- mise à jour de l'Arrêté sur la conservation du patrimoine, en désignant le parc René-Arthur Fréchet, voisin de la propriété de Castle Manor;
- préparation et adoption du Plan stratégique à jour du Comité de la conservation du patrimoine et d'une stratégie de communication;
- installation de plaques patrimoniales commémoratives au St. James Gate sur la rue Church;
- le Comité de la conservation du patrimoine a mérité le Prix du gouverneur de la Fiducie nationale du Canada. Ce prix vient souligner la ténacité dont a fait preuve le Comité dans le réaménagement de l'ancienne école Moncton High désignée.

Puisque le rezonage de l'ancienne propriété de l'école Moncton High est finalisé, le Comité continuera de travailler en étroite collaboration avec le propriétaire pour promouvoir la conservation et le réaménagement de l'ancienne école Moncton High. Le Comité reconnaît qu'il s'agit de l'une des priorités absolues de la Ville, puisque cette école constitue le pilier social de son Plan stratégique 2018.

### **6.2.2 Rapport au public (Plan stratégique 2018)**

Marc Landry, directeur municipal, donne un aperçu du Plan stratégique 2018. En 2018, la Ville de Moncton a adopté son plan stratégique révisé, qui comprend des projets et des initiatives pour 2018, 2019 et 2020. Dans le cadre de ce plan, l'Administration rend compte, à intervalles réguliers et officiellement chaque année, des progrès accomplis dans les dossiers prioritaires.

Ce plan fait état des priorités attribuées à un certain nombre de projets et d'initiatives, que voici :

<b>Piliers</b>	<b>Projets/Initiatives</b>	<b>Terminés en 2018</b>
Environnement	14	2
Social	31	10
Culture	14	7
Économie	30	10
Gouvernance	25	9
	114	38

#### **Activités terminées**

##### Environnement

- Examiner les possibilités de partenariats pour l'élaboration d'un projet communautaire d'énergie solaire.
- Procéder à l'évaluation de l'état de la station d'épuration des eaux.

##### Social

- Élaborer un programme de transport durable.
- Établir un programme de sécurité alimentaire.
- Aménager des sentiers.
  - Cercle Westbrook
- Élaborer une stratégie commune et un plan de financement pour Destination 2040 (transport en commun)
- Plan d'action de la collectivité amie des aînés de Moncton – accessibilité au Centre communautaire Moncton Lions.
- Plan directeur des loisirs (terrains et parcs)
  - Parc du cercle Auburn et parc Silverwood
- Planification de la relève au sein du Service d'incendie
- Demande de propositions pour l'expertise-conseil de la nouvelle station du Service régional de la GRC de Codiac.

##### Culture

- Mise à jour de la politique sur les langues officielles

- Révision et mise à jour de la liste des propriétés patrimoniales désignées
- Révision et mise à jour du Plan stratégique triennal du Comité de la conservation du patrimoine
- Mise à jour de la Politique sur la Banque de noms

#### Économie

- Approbation définitive du Plan d'améliorations communautaires du cœur du centre-ville
- Stratégie du stationnement au centre-ville sur rue et hors rue
- Promotion de l'ouverture des boutiques du Wharf Village
- Finalisation du rapport de synthèse sur la simplification des processus d'aménagement
- Organisation d'une réunion avec les agents immobiliers, les promoteurs et les investisseurs
- Achèvement du plan et de l'étude de transformation du Colisée
- Coordination du succès de l'ouverture du complexe au centre-ville (Centre Avenir) et de son esplanade

#### Gouvernance

- Examen des possibilités relatives aux données ouvertes
- Mise en œuvre des recommandations du Plan financier à long terme
- Examen du processus budgétaire en fonction des pratiques exemplaires
- Examen et mise en œuvre des arrêtés municipaux et des politiques de la Ville
- Mise en œuvre du plan d'organisation des mesures d'urgence des trois collectivités

---

## 7.

### QUESTIONS D'URBANISME

#### 7.1 Nouvelle demande de rezonage – 20, rue Record

M. Budd donne au Conseil municipal les détails d'une demande adressée par Jim Scott, de Trace Planning & Design, pour le compte de Slate Office REIT, propriétaire de l'édifice du Centre Croix Bleue de Moncton, afin de modifier la liste des usages permis des terrains dans la zone du quartier central des affaires (CBD) au 20, rue Record (NID 7036011) afin de permettre d'aménager un terrain de stationnement comme usage principal pour une durée de 10 ans. On fait observer que l'Administration recommande d'autoriser l'aménagement de ce terrain de stationnement pour une durée de cinq ans.

Cette proposition permettra à Slate Office REIT de fidéliser et d'accroître sa clientèle existante afin de continuer d'occuper son immeuble dans le cœur du centre-ville et d'y étendre ses opérations. L'usage principal prévoirait 300 places supplémentaires de stationnement en surface.

Le terrain de stationnement proposé en surface est destiné à respecter le cahier des charges et les exigences techniques de la municipalité. En vertu de ces grandes lignes, la parcelle permet d'aménager 365 places de stationnement. Il y aura donc 65 places supplémentaires à inscrire dans la liste d'attente de Slate (liste qui comprend plus de 500 véhicules). Des cartes donneront accès à ce terrain de stationnement.

M. Budd fait savoir au Conseil municipal qu'une audience publique est prévue le 6 mai 2019 pour entendre les objections qui pourraient être exprimées contre le projet proposé.

**Motion : Que** le Conseil municipal de Moncton aille de l'avant avec la modification de l'Arrêté de zonage, soit l'arrêté Z-213.66 et :

- 1) que le Conseil municipal soumette à une première lecture la modification de l'Arrêté de zonage Z-213.66;
- 2) que la date de l'audience publique soit fixée au 6 mai 2019;
- 3) que l'Arrêté Z-213.66 soit soumis au Comité consultatif d'urbanisme pour qu'il fasse connaître son avis par écrit.

La modification, si elle est approuvée, devrait faire l'objet d'une convention de zonage conditionnelle, sous réserve des conditions suivantes, entre autres :

- 1) malgré le tableau 16.1 (Usages – zone du centre-ville) de l'Arrêté de zonage, un parc de stationnement de surface non lié à un bâtiment soit autorisé comme usage principal au 20, rue Record, sous réserve d'un délai maximum de cinq ans se terminant le 30 juin 2024 et reconductible pour une durée limitée de deux ans selon les scénarios suivants :
  - a) on s'entend au plus tard le 30 juin 2024, pour le 20, rue Record, sur un nouveau plan de réaménagement consistant à construire un nouveau bâtiment sur une partie du site; ou
  - b) Slate peut démontrer, au terme des cinq ans (le 30 juin 2024), qu'elle a travaillé en partenariat avec la Ville de Moncton à l'étude des différentes solutions pour l'aménagement d'un parc de stationnement à l'intention des locataires, à savoir :
    - i. examiner les possibilités d'un partenariat pour aménager un nouveau garage de stationnement public ou privé; ou
    - ii. se pencher sur différentes stratégies de stationnement comme le transport

actif, le conavettage/covoiturage et les options relatives aux parcs incitatifs et aux transports en commun, en tâchant de réduire les besoins en places de stationnement des navetteurs au centre-ville.

- 2) que les recommandations du rapport des répercussions sur la circulation et les files d'attente et sur la circulation automobile dans le terrain de stationnement soient mises en œuvre;
- 3) que le terrain de stationnement et le paysagement soient terminés au plus tard le 30 septembre 2019;
- 4) que les travaux d'aménagement soient réalisés en respectant essentiellement les plans et les dessins déposés et reproduits dans l'annexe B.

Proposée par le conseiller Butler  
Appuyée par la conseillère Edgett

Paul Pellerin, conseiller municipal, ne votera pas pour la motion, puisqu'à son avis, cette recommandation va à l'encontre de tout ce que l'Administration a dit en déclarant qu'il y a suffisamment de places de stationnement dans le centre-ville.

Pierre Boudreau, conseiller municipal, se dit préoccupé par le manque de porte-cycles dans le centre-ville.

Brian Hicks, conseiller municipal, se dit préoccupé d'apprendre que la Ville autorise l'aménagement d'un terrain de stationnement dans le centre-ville, ce qui constitue un dangereux précédent. Il fait savoir que puisque le bail de l'édifice de l'hôtel de ville actuel tire à sa fin, le Conseil devrait peut-être approuver le terrain de stationnement pour une durée de trois ans et se pencher sur l'option qui consiste à construire un nouvel hôtel de ville à cet endroit. Il suggère aussi de construire, sur ce terrain, un parc de stationnement. Il ne peut pas voter pour la recommandation présentée au Conseil ce soir.

Greg Turner, maire adjoint, fait savoir qu'à son avis, il ne s'agit pas d'un nouveau terrain, puisqu'il a toujours servi de terrain de stationnement. Il croit que le nouveau terrain sera esthétiquement plus attrayant. Il ne s'agira pas toujours d'un terrain de stationnement, puisqu'on a proposé d'y construire un immeuble éventuellement.

Bryan Butler, conseiller municipal, se dit préoccupé de la possibilité d'un accord de 10 ans, par opposition à un contrat de cinq ans.

Attendu que le bail de l'hôtel de ville arrive à terme dans les prochaines années, Charles Léger, conseiller municipal, évoque la possibilité de réinstaller l'hôtel de ville dans ce secteur.

Blair Lawrence, conseiller municipal, demande à l'Administration de revenir devant le Conseil pour déposer le plan à long terme de la propriété. Il demande aussi à l'Administration de prévoir les coûts de l'aménagement d'un terrain de stationnement en surface et d'un parc de stationnement nivelé.

**Motion : Que** la nouvelle demande de rezonage pour le 20, rue Record **soit reportée**.

Proposée par la conseillère Thériault  
Appuyée par le conseiller Pellerin

#### **MOTION DE REPORT DÉFAITE**

**Contre :**  
*Conseiller Lawrence*  
*Conseiller Léger*  
*Conseiller Boudreau*  
*Maire adjoint Turner*  
*Conseiller Butler*  
*Conseillère Edgett*

Paul Pellerin, conseiller municipal, demande à l'Administration de fournir d'autres renseignements pour répondre aux questions suivantes :

- Le stationnement le soir sera-t-il gratuit ou offert à tarif réduit ou à plein tarif?
- S'agira-t-il d'un terrain qui servira à lancer d'autres projets?

Dawn Arnold, mairesse, demande s'il y a des liens concrets pour des solutions de rechange afin de remplacer le stationnement dans le cœur du centre-ville, par exemple des aménagements incitatifs pour des parc-o-bus ou le covoiturage.

#### **MOTION ADOPTÉE**

**Contre :**  
*Conseiller Pellerin*

7.2 **Présentation publique** – Modifications du plan municipal – portion du 5, rue Pleasant

ATMJ Properties Inc., mandataire, a déposé une demande pour le compte de l'Archevêché catholique romain de Moncton, propriétaire foncier, afin de rezoner une partie du 5, rue Pleasant (NID 00800367) pour passer de la zone P1 (Usage communautaire) à la zone R3 (Habitations multifamiliales) et de permettre d'aménager un immeuble résidentiel de quatre étages et de 80 logements.

Pour rezoner cette partie de la propriété et passer de P1 (Usage communautaire) à R3 (Habitations multifamiliales), il faut modifier l'annexe 1 du Plan municipal afin de changer la désignation pour passer de CU (Usage communautaire) à NH (Quartier).

**Motion : Que** le Conseil municipal de Moncton aille de l'avant avec le processus de modification du Plan municipal Z-113.26 et de l'Arrêté de zonage Z-213.65 en confirmant la tenue d'une audience publique le 6 mai 2019 à 16 h dans la salle du conseil de l'hôtel de ville.

Proposée par le maire adjoint Turner  
Appuyée par la conseillère Thériault

Paulette Thériault, conseillère municipale, demande qu'une partie de l'édifice soit intégrée dans le nouvel édifice.

Blair Lawrence, conseiller municipal, demande que l'on dépose un rapport détaillé sur les milieux humides à l'audience publique. Il demande aussi au promoteur de se servir d'objets de l'édifice actuel pour les intégrer dans le nouvel édifice.

Jacques Doiron, de l'Archidiocèse de Moncton, parle de la vente de la propriété. Le Diocèse n'a reçu qu'une offre viable; les autres offres visaient à acheter l'église moyennant la somme symbolique de 1 \$.

**MOTION ADOPTÉE**

7.3 **Audience publique** – Avenue Frenette, parc industriel Caledonia

M. Smith fait savoir que personne ne s'est opposé à ce rezonage. Il déclare au Conseil municipal que l'Administration a reçu une demande de modification du Plan municipal et de l'Arrêté de zonage pour quatre (4) terrains du parc industriel Caledonia (les « terrains visés »). Trois (3) terrains donnent directement sur l'avenue Frenette (NID 70507017, 706315969 et 70631551; adresses municipales : 80, 75 et 55 respectivement). Le quatrième terrain (NID 70460829) se trouve derrière l'édifice du magasin de matériaux Kent et n'a pas d'adresse municipale. Tous les terrains sont zonés à la fois comme « parcs industriels » (IP) et comme « zones d'espaces verts et de conservation » (P-2).

La demande est déposée par Développement industriel de Moncton; toutefois, elle est inscrite à l'ordre du jour comme point administratif au nom de Développement industriel de Moncton et du Service d'urbanisme de la Ville. On propose de redésigner certaines parties des terrains visés pour passer de la zone ID (Secteur industriel) à la zone CU (Usage communautaire) (Plan municipal) et de rezoner les mêmes terrains pour passer de la zone IP à la zone P-2 (Arrêté de zonage). L'objectif de la modification consiste à zoner exactement les terrains selon un récent rapport (novembre 2017) sur la délimitation des milieux humides (ingénierie environnementale) et en vertu de l'article 109 de l'Arrêté de zonage (marge de retrait de 30 m le long des cours d'eau).

*La mairesse déclare que l'audience publique est levée à 18 h 28.*

**Motion : Que** le Conseil municipal de Moncton aille de l'avant avec le processus de modification du Plan municipal Z-113.25 et de l'Arrêté de zonage Z-213.62 en procédant aux deuxième et troisième lectures.

Proposée par la conseillère Thériault  
Appuyée par le conseiller Boudreau

**MOTION ADOPTÉE**

---

**8. EXPOSÉS DES MEMBRES DU CONSEIL**

*On décide de ne pas entendre ce soir les exposés des conseillers municipaux.*

*Le Conseil enchaîne avec le point 10.3 (Déclaration sur l'urgence climatique – Avis de motion) de l'ordre du jour.*

10.3 **Déclaration l'urgence climatique – Avis de motion**

Pierre Boudreau, conseiller municipal, donne un aperçu du plan d'action proposé pour le changement climatique dans la Ville de Moncton. À son avis, la Ville de Moncton pourra annuler

ses émissions de carbone nettes avant 2050 et atteindre un niveau négatif net d'émissions de carbone dans la dernière moitié de ce siècle. Il évoque les dangers de ne pas appuyer la résolution et rappelle les problèmes des gaz à effet de serre au Canada en précisant qu'il faut intervenir pour résoudre ce problème, puisque nous sommes les consommateurs de produits qui viennent de la Chine. Il encourage tous les conseillers municipaux à appuyer cette motion.

**ATTENDU QU'il** est bien établi que le réchauffement climatique cause d'importants dérèglements dans les systèmes climatiques mondiaux, ce qui augmente la fréquence de phénomènes météorologiques extrêmes et comporte d'autres risques importants comme la sécheresse, les incendies de forêt et la hausse du niveau de la mer, et que ces dérèglements climatiques font peser des menaces immédiates sur notre environnement naturel, notre santé, nos emplois et notre économie;

**ATTENDU QUE** les répercussions climatiques causent déjà la dévastation, en plus de faucher des vies et de détruire les écosystèmes essentiels;

**ATTENDU QUE** les températures moyennes, les gaz à effet de serre dans l'atmosphère et l'acidité des océans se situent déjà à des niveaux dangereux;

**ATTENDU QUE** les administrations locales sont les piliers du succès de la mise en œuvre des mesures urgentes à adopter pour limiter la crise climatique mondiale;

**ATTENDU QUE** partout dans le monde, les administrations locales prennent de nouvelles mesures pour éviter les pires répercussions des dérèglements climatiques et réclament, de la part des instances supérieures de l'État, une intervention plus urgente;

**ATTENDU QUE** 290 villes, villages et districts de services locaux au Canada ont récemment déclaré officiellement une urgence climatique dans leurs différentes collectivités, à la lumière des sérieuses mises en garde lancées dans le cadre de l'Accord de Paris, par l'Organisation des Nations Unies et dans différentes conférences mondiales;

**ATTENDU QUE** la Ville de Moncton intervient pour assurer la durabilité, qui est l'une des valeurs essentielles de la Ville, et que l'environnement et sa régie proactive constituent des éléments primordiaux de sa mission comme municipalité, ce qui permet de compter sur des assises solides pour relever les ambitions et les interventions afin de répondre à l'urgence morale et scientifique des dérèglements climatiques;

**IL EST PAR CONSÉQUENT RÉSOLU :**

Que le Conseil municipal de Moncton déclare une urgence climatique;

Que le Conseil municipal reconnaisse que les dérèglements de la stabilité du climat et du niveau de la mer et des cours d'eau grâce auxquels la civilisation humaine s'est développée constituent une urgence pour la Ville de Moncton;

QUE le Conseil donne pour consigne au personnel de lui présenter, le 1<sup>er</sup> mai 2020, un rapport sur les possibilités :

- i. de relever les ambitions ou d'accélérer les délais des interventions existantes dans le cadre de la Stratégie d'adaptation aux changements climatiques de la Ville;
- ii. de prévoir de nouvelles interventions permettant à la Ville d'atteindre ses objectifs;

Proposée par le conseiller Boudreau  
Appuyée par le conseiller Léger

**MOTION ADOPTÉE**

---

**9.**

**RAPPORTS ET RECOMMANDATIONS DES COMITÉS ET RÉUNIONS À HUIS CLOS**

**9.1 Recommandation(s) – Comité plénier – 28 janvier 2019**

M<sup>me</sup> Amanda MacNeil donne un aperçu de la section Foire aux questions de la page du site Web consacrée à l'exécution des arrêtés.

**Motion : Que** le Conseil municipal de Moncton donne à l'Administration pour consigne de mettre en œuvre les recommandations présentées dans le rapport final de l'examen du Service d'exécution des arrêtés. Que le Conseil municipal de Moncton approuve les niveaux de service du Service d'exécution des arrêtés, qui feront l'objet de rapport annuel.

Proposée par le conseiller Léger  
Appuyée par le conseiller Boudreau

**MOTION ADOPTÉE**

9.2 **Recommandation(s)** – Comité plénier – 25 février 2019

Marc Landry, directeur municipal, donne un aperçu du Plan stratégique 2019. Ce plan s’inspire de celui de l’année précédente et comprend certains points supplémentaires et mis à jour pour 2019, 2020 et 2021.

Points ajoutés

Environnement

- Élaborer un plan communautaire d’énergie.
- Envisager de limiter les sacs de plastique jetables.
- Élaborer un plan de formation sur l’environnement.

Questions sociales

- Lancer et préconiser une initiative se rapportant à l’emplacement des écoles sur le territoire de la Ville.
- Se pencher sur les occasions portant sur la continuité des services de police et d’exécution des arrêtés.

Culture

- Se pencher sur l’établissement et la reconnaissance des lieux et des sites historiques des Premières Nations.
- Créer un programme de sensibilisation culturelle dans l’ensemble de l’administration municipale.
- Élaborer le calendrier de dépôt des candidatures dans le cadre du plan décennal de la Stratégie d’attraction des événements.

Économie

- Prévoir la création de la Stratégie des droits d’appellation des installations municipales.
- Promouvoir la mise en place de frais de marketing de destination.
- Moderniser l’infrastructure du stationnement hors rue.

Gouvernance

- Mettre en œuvre un programme de formation sur les pratiques exemplaires de la gouvernance à l’intention des organismes à but non lucratif.
- Examiner les opérations et la structure du comité existant des taxis.
- Collaborer avec les institutions postsecondaires (universités et collèges).

**Motion : Que** le Conseil municipal de Moncton approuve les plus récentes révisions apportées au Plan stratégique (version 2019) et que l’Administration fasse régulièrement des mises à jour au Conseil au sujet des points et mesures qui y sont énumérés.

Proposée par le conseiller Léger  
Appuyée par la conseillère Thériault

**MOTION ADOPTÉE**

9.3 **Recommandation(s)** – Séance à huis-clos – 25 mars 2019

**Motion : Que** le Conseil municipal de Moncton approuve l’accord de licence et le protocole d’entente avec le ministère de l’Éducation et du Développement de la petite enfance et le District scolaire anglophone Est et que la mairesse et la greffière municipale soient autorisées à signer tous les documents nécessaires et à y apposer le sceau de la Ville;

En outre, **que** le Conseil municipal de Moncton approuve la dépense supplémentaire de 750 000 \$ (en sus des 750 000 \$ déjà engagés dans le budget des immobilisations de 2019), à rembourser conformément aux conditions du billet à ordre signé par le Comité des terrains de sport de l’école Moncton High afin de permettre d’aménager le terrain artificiel de cette école.

Sheila Cameron se présente devant le Conseil pour le remercier du financement de 750 000 \$ versé pour le terrain artificiel de l’école Moncton High. À l’heure actuelle, le Comité lance le projet Patrimoine pourpre et blanc afin de réunir les fonds supplémentaires nécessaires.

Proposée par la conseillère Thériault  
Appuyée par le maire adjoint Turner

**MOTION ADOPTÉE**

9.4 **Recommandation(s)** – Comité plénier – 25 mars 2019

**Motion : Que** l’administration prépare une politique inspirée du protocole actuel sur les drapeaux et la mise en berne, à faire approuver par le Conseil municipal, et que cette politique prévoie que le drapeau du Grand conseil de la Nation micmaque soit installé en permanence en face de l’hôtel de ville de Moncton. En outre, que le conseil municipal de Moncton adopte la politique du drapeau (POL-LEG-CC-005).



Et que la politique soit adoptée.

Proposée par la conseillère Thériault  
Appuyée par le conseiller Léger

Susan Levi-Peters remercie le Conseil de la décision de faire flotter en permanence le drapeau autochtone. Elle remet une peinture à Dawn Arnold, mairesse.

#### **MOTION ADOPTÉE**

**Motion : Que** le Conseil municipal de Moncton adopte les niveaux de service prévus pour les Communications, le Service d'incendie et le Bureau des mesures d'urgence.

Proposée par le conseiller Léger  
Appuyée par la conseillère Edgett

#### **MOTION ADOPTÉE**

**Motion : Que** le Conseil municipal approuve la liste des noms recommandés pour les parcs, déposée dans l'annexe B à la séance du Comité plénier du 25 mars 2019, à l'exception du parc Garden Hill, qui fera l'objet d'une réévaluation.

Proposée par le maire adjoint Turner  
Appuyée par le conseiller Léger

Greg Turner, maire adjoint, demande de supprimer le parc Alexander dans la recommandation d'origine. On a répondu à sa satisfaction à ses motifs de préoccupation, qu'il a exprimés pendant la séance du Comité plénier. Celui qui appuie la motion est d'accord.

#### **MOTION ADOPTÉE**

**Motion : Que** L'ARRÊTÉ N<sup>O</sup> L-519 (ARRÊTÉ SUR LES CAFÉS-TERRASSES DANS LA VILLE DE MONCTON) soit approuvé par le Conseil municipal et soit soumis en première lecture à la séance publique du Conseil le 1<sup>er</sup> avril 2019.

Proposée par le conseiller Léger  
Appuyée par la conseillère Edgett

Bryan Butler se dit préoccupé de constater que l'Arrêté indique que les membres du Conseil doivent participer à l'examen des infractions.

M. Richard présente un exposé en PowerPoint afin de préciser les changements qu'on propose d'apporter à l'Arrêté sur les cafés-terrasses.

Brian Hicks, conseiller municipal, demande de remplacer éventuellement le terme « *question* » à l'article 1 (a) par « *arrêté* ». Ce point sera revu et il en sera de nouveau question pendant la deuxième et la troisième lectures de l'Arrêté.

#### **MOTION ADOPTÉE**

**Contre :**  
*Conseiller Butler*  
*Conseiller Pellerin*

---

## **10.**

### **RAPPORTS DE L'ADMINISTRATION**

#### **10.1 Présentation – Logement abordable**

M<sup>me</sup> Jocelyne Cohoon présente le Plan de mise en œuvre du logement abordable de la collectivité de Moncton, projet qui a été mené durant l'année écoulée. De nombreux organismes communautaires ont participé à ce plan. Le rapport a été établi par SHS Consulting.

M<sup>me</sup> Johanna Hashim, de SHS Consulting, donne un aperçu du rapport. Il faut améliorer l'état du parc de logements existant, dont les maisons de chambres. Il faut consacrer des efforts stratégiques aux mesures à prendre afin de s'assurer que les logements locatifs privés restent abordables pour les ménages dont les revenus sont faibles et modérés.

Il faut offrir, à Moncton, des options de logements locatifs et en propriété qui sont abordables pour les ménages dont les revenus sont faibles et modérés. Il faut aussi, à Moncton, d'autres options de logements avec services de soutien dans les secteurs voulus.

On a défini six objectifs et 57 mesures, qui seront mis en œuvre dans la période comprise entre 2019 et 2025.

**Objectif 1** : Recenser tous les particuliers et toutes les familles sans-abris de Moncton et réduire l'itinérance.

**Objectif 2** : Encourager et promouvoir l'élaboration d'un large éventail d'option de logements pour tous les résidents de Moncton.

**Objectif 3** : Veiller à ce que le parc de logements existant soit en bon état.

**Objectif 4** : Travailler en collaboration avec les partenaires du logement pour veiller à offrir le bon type de logements locatifs aux personnes qui habitent, travaillent et étudient à Moncton.

**Objectif 5** : Rehausser l'offre d'options de logements abordables, adaptables et inclusifs à Moncton.

**Objectif 6** : Rehausser l'offre d'options de logements avec services de soutien dans les secteurs voulus sur l'ensemble du territoire de la Ville de Moncton.

**Prochaines étapes** : Mettre en œuvre le plan et le rôle de la Ville et de la collectivité.

Bien que le gouvernement du Nouveau-Brunswick soit essentiellement responsable de l'itinérance et du logement abordable, la Ville et la collectivité de Moncton ont un certain nombre de rôles importants à jouer dans la promotion du développement du type d'offre de logement à prévoir.

**Planification et politiques** – L'un des rôles premiers que peut jouer la Ville de Moncton consiste à s'assurer que l'ensemble des politiques et des règlements d'urbanisme permet d'élaborer un large éventail d'options de logements, en particulier en vertu des pouvoirs élargis prévus dans la *Loi sur l'urbanisme* (Nouveau-Brunswick, 2017) et dans la *Loi sur la gouvernance locale* (Nouveau-Brunswick, 2017).

**Animation et mobilisation** – L'une des grandes forces de la collectivité de Moncton réside dans sa volonté et sa capacité de corriger les lacunes du logement dans cette ville. En misant sur cette force, la Ville peut animer des partenariats et fortifier des liens de collaboration afin de mieux répondre aux besoins en logements de tous les citoyens de Moncton.

**Promotion** – Les ordres supérieurs de gouvernement doivent essentiellement répondre aux besoins en logements non lucratifs des citoyens de Moncton. À ce titre, la Ville et la collectivité peuvent faire valoir, auprès de ces ordres supérieurs de gouvernement, la nécessité d'offrir des logements plus abordables et convenables. Les organismes communautaires et la Ville peuvent également jouer le rôle de promoteur et d'éducateur, en amenant l'opinion publique à mieux prendre conscience des bienfaits d'un éventail complet d'options de logements, dont le logement abordable, dans les collectivités.

**Moncton** : Que le Conseil municipal de Moncton approuve le Plan de mise en œuvre du logement abordable de la collectivité de Moncton

Paul Pellerin, conseiller municipal, se dit déçu de la fermeture du refuge d'hiver pour les sans-abris, sans qu'un ordre de gouvernement ou un autre mette en place un plan avant la fermeture du refuge. Il suggère à la Ville de Moncton de faire du lobbying auprès du gouvernement provincial pour des logements à l'intention des personnes à faible revenu.

L'Administration s'adresse au gouvernement provincial pour établir un troisième refuge, comparable au refuge d'hiver pour les sans-abris, en sachant que ce projet ne se réalisera pas du jour au lendemain. Elle continue de travailler en collaboration avec le gouvernement provincial dans ce dossier afin d'apporter des solutions.

Proposée par le conseiller Léger  
Appuyée par le conseiller Boudreau

## MOTION ADOPTÉE

*Pierre Boudreau, conseiller municipal, quitte la séance.*

### 10.2 Présentation des vérificateurs et renouvellement du mandat des vérificateurs

M. Cary Blair, de KPMG, donne un aperçu des États financiers consolidés vérifiés de la Ville de Moncton pour 2018.

- 1) Que le Conseil prenne connaissance des États financiers consolidés vérifiés de 2018 et les approuve;
- 2) Que le Conseil reconduise le mandat de KPMG s.r.l. comme cabinet de vérification de la Ville de Moncton pour l'exercice financier 2019.

Proposée par le conseiller Léger  
Appuyée par le conseiller Butler

**MOTION ADOPTÉE**

*Pierre Boudreau, conseiller municipal, réintègre la séance.*

10.3 Déclaration l'urgence climatique – **Avis de motion**

*Point traité auparavant durant la séance*

10.4 Achat d'équipement de levé d'étude

*Brian Hicks, conseiller municipal, quitte la séance.*

**Motion : Que** le Conseil approuve l'achat de l'équipement de levé GPS proposé pour le prix offert de 76 625 \$ (plus TVH).

Proposée par le conseiller Butler  
Appuyée par le maire adjoint Turner

**MOTION ADOPTÉE**

10.5 **Contrat de ville W19D 05EJ** – Resurfacement de rues n° 3 (promenade Edinburgh)

**Motion : Que** le contrat de ville W19D 05EJ pour le projet n° 3 de resurfacement de rues (promenade Edinburgh) soit octroyé à Modern Construction (1983) Ltd. pour la somme de 1 929 359,03 TVH comprise (coût net de 1 749 609,87 \$ pour la municipalité) et que le budget du projet s'établisse à la somme de 2 000 000 \$, nette de la TVH, des travaux de génie et de la provision pour éventualités.

Il est également recommandé qu'un contrat soit rédigé et que la mairesse et la greffière municipale soient autorisées à signer ledit contrat et à y apposer le sceau de la Ville.

Proposée par le conseiller Léger  
Appuyée par le conseiller Lawrence

**MOTION ADOPTÉE**

10.6 **Appel d'offres QP19-015** – Services de laboratoire et d'essais sur le terrain

**Motion : Que** le contrat de l'appel d'offres QP19-015 pour les services de laboratoire et d'essais sur le terrain soit attribué au soumissionnaire le moins-disant qui respecte le mieux le cahier des charges, soit Gemtec Ingénieurs-conseils et scientifiques Ltée, au prix unitaire spécifié dans la soumission de la firme, soit une valeur totale annuelle estimée de 243 167,50 \$, dont la TVH de 15 %.

Proposée par le maire adjoint Turner  
Appuyée par le conseiller Boudreau

**MOTION ADOPTÉE**

10.7 **Demande de propositions RFP19-037** – Services de production scénique, éclairage, vidéo et audio

*Brian Hicks, conseiller municipal, réintègre la séance.*

**Motion : Que** le contrat de la Demande de propositions RFP19-037 pour la fourniture de services de production scénique, éclairage, vidéo et audio soit attribué au proposant le mieux coté, soit Sound Specialists Inc, pour une durée d'une (1) année, pour une valeur totale annuelle estimée de 100 199,50 \$, dont la TVH de 15 % et qu'il soit assorti d'options permettant de le prolonger pour deux (2) périodes supplémentaires d'une durée d'une (1) année chacune (s'il est dans l'intérêt de la Ville de le faire).

Proposée par le conseiller Léger  
Appuyée par la conseillère Edgett

**MOTION ADOPTÉE**

10.8 **Demande de propositions RFP19-041** – Services de nettoyage par chasse d'eau unidirectionnelle des conduites principales

**Motion : Que** le contrat de la Demande de propositions RFP19-041 pour la fourniture de services de nettoyage par chasse d'eau unidirectionnelle des conduites principales soit attribué à 3319625 Canada Inc. s/n Aqua Data Atlantic, au prix annuel total proposé de 99 958 \$, dont la TVH de 15 %

pour la saison 2019 et qu'il soit assorti d'options permettant de le prolonger pour quatre (4) périodes supplémentaires d'une durée d'une (1) année chacune (s'il est dans l'intérêt de la Ville de le faire).

Proposée par le conseiller Léger  
Appuyée par le conseiller Butler

#### MOTION ADOPTÉE

---

#### 11.

##### LECTURE D'ARRÊTÉS MUNICIPAUX

La greffière municipale annonce que les arrêtés suivants seront publiés en ligne sur le site [www.moncton.ca](http://www.moncton.ca) au lieu de les lire intégralement à l'occasion des prochaines séances, conformément à l'article 15.3(a) ii (A et B) de la Loi sur la gouvernance locale, ou qu'ils peuvent être adressés par télécopieur, par la poste ou par courriel aux parties intéressées, sur demande.

11.1 **Arrêté** sur les cafés-terrasse dans la Ville de Moncton, soit l'arrêté L-519 – **Première lecture**

**Première lecture**

11.2 **Arrêté** portant modification de l'arrêté de zonage de la Ville de Moncton, soit l'arrêté Z-213.66 – rue Record – **Première lecture**

**Première lecture**

Conformément à l'article 15.3(a) ii (A et B) de la Loi sur la gouvernance locale, les arrêtés suivants ont été publiés sur le site Internet de la Ville de Moncton pendant le délai obligatoire précisé dans cette loi. Ces arrêtés ont ensuite été soumis à une deuxième et à une troisième lectures pour le titre seulement.

11.3 **Arrêté** portant modification de l'arrêté concernant l'adoption du Plan municipal de la Ville de Moncton, soit l'arrêté Z-113.25 – avenue Frenette – **Deuxième et troisième lectures**

**Motion** : Je propose que l'on procède à la deuxième lecture de l'arrêté Z-113.25.

Proposée par le conseiller Léger  
Appuyée par le conseiller Lawrence

#### MOTION ADOPTÉE

**La troisième lecture est faite par la greffière municipale.**

**Motion** : Je propose que l'on procède à la troisième lecture de l'arrêté Z-113.25 décrété et adopté, et que la mairesse et la greffière municipale soient autorisées à le signer et à y apposer le sceau de la Ville de Moncton.

Proposée par le conseiller Lawrence  
Appuyée par le conseiller Léger

#### MOTION ADOPTÉE

**La troisième lecture est faite par la greffière municipale.**

11.4 **Arrêté** portant modification de l'arrêté de zonage de la Ville de Moncton, soit l'arrêté Z-213.62 – avenue Frenette – **Deuxième et troisième lectures**

**Motion** : Je propose que l'on procède à la deuxième lecture de l'arrêté Z-213.62.

Proposée par le conseiller Léger  
Appuyée par le conseiller Butler

#### MOTION ADOPTÉE

**La deuxième lecture est faite par la greffière municipale.**

**Motion** : Je propose que l'on procède à la troisième lecture de l'arrêté Z-213.62 décrété et adopté, et que la mairesse et la greffière municipale soient autorisées à le signer et à y apposer le sceau de la Ville de Moncton.

Proposée par le conseiller Léger  
Appuyée par le conseiller Lawrence

#### MOTION ADOPTÉE

**La troisième lecture est faite par la greffière municipale.**

**12.**  
**AVIS DE MOTIONS ET RÉOLUTIONS**

---

**13.**  
**NOMINATIONS À DES COMITÉS**

---

**14.**  
**CLÔTURE DE LA SÉANCE**

**Motion :** Que la séance soit levée.

Proposée par le conseiller Boudreau

**MOTION ADOPTÉE**

.....  
**Dawn Arnold**  
**MARAISSE**

/8:00 p.m.

/smm

.....  
**Barbara A. Quigley**  
**Greffière, Directrice Soutien législatif**